EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°023-2026.

Le Maire de **DOUVRES-LA-DELIVRANDE**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'entreprise « Illico travaux » afin d'intervenir sur un chantier intérieur à hauteur du numéro onze rue Général de Gaulle 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation, et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : du Lundi 09 Février 2026 au Mardi 31 Mars 2026, l'entreprise « Illico Travaux » est autorisée à stationner un véhicule de marque VW immatriculé EQ-129-TQ à hauteur du numéro onze rue du Général de Gaulle 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

ARTICLE II : Illico Travaux à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV: Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
-Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,
-La Police Municipale,
-Les Services Techniques de la Ville de Douvres,
-Illico Travaux,
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-La-Délivrande, le Vendredi 16 Janvier 2026.

Monsieur le Maire
Thierry LEFORT.

MAIRIE DE DOUVRES-LA-DELIVRANDE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Calvados)